



PRÉFET DE LA VENDÉE

Direction départementale
des Territoires et de la Mer
de la Vendée

Service
Eau, Risques et Nature

Unité
Politique et gestion de l'eau

Arrêté préfectoral n° 17-DDTM85-426

portant modification de la composition de la
Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement
et de gestion des eaux du bassin de l'Auzance, de la
Vertonne et des cours d'eau côtiers

**LE SECRETAIRE GENERAL CHARGE DE L'ADMINISTRATION
DANS LE DEPARTEMENT,**
Chevalier dans l'ordre national du Mérite

- VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 212-4 et R. 212-29 à R. 212-34,
- VU l'arrêté du 18 novembre 2009 du Préfet de la région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, approuvant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux,
- VU l'arrêté préfectoral n° 01-DRCLE/1-104 du 5 mars 2001 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Auzance, de la Vertonne et des cours d'eau côtiers,
- VU l'arrêté préfectoral n° 14-DDTM85-460 du 30 juillet 2014 portant renouvellement des membres de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Auzance, de la Vertonne et des cours d'eau côtiers,
- VU la fusion de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale en janvier 2017,
- VU le décret du Président de la République du 19 février 2016 portant nomination de Monsieur Vincent NIQUET en qualité de secrétaire général de la Préfecture de la Vendée,
- VU le décret du 24 mai 2017 portant cessation de fonctions de préfet de la Vendée de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI,

ARRETE :

Article 1 : Composition de la commission locale de l'eau

L'arrêté préfectoral n° 16-DDTM85-220 du 11 mai 2016 est modifié comme suit :

1. Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

*Communauté de communes des Olonnes
est remplacée par Les Sables Agglomération :*

Monsieur Yannick MOREAU
Monsieur Alain TAUPIN

Communauté de commune du pays des Achards :

Monsieur Maurice POISSONNET
Monsieur Patrice PAGEAUD

*Communauté de communes de l'Auzance et de la Vertonne
est supprimée (n'existe plus)*

*Communauté de communes du Talmondais
est remplacée par Communauté de communes Moutierrois Talmondais :*

Monsieur Jannick RABILLE
Monsieur Eric ADRIAN

Ajout de la Communauté de communes du pays de Saint Gilles Croix de Vie :

Monsieur Patrick CHOUQUET

Ajout de La Roche-sur-Yon Agglomération :

Madame Marlène GUILLEMAND

Syndicat mixte Auzance, Vertonne et cours d'eau côtiers :

Monsieur Edouard de LA BASSETIERE

Syndicat mixte des marais des Olonnes :

Monsieur Nicolas CHENECHAUD

*Syndicat mixte d'entretien et d'aménagement des marais du Payré
est supprimé (n'existe plus)*

Syndicat mixte Vendée Eau

Monsieur le Président

2. Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

*Syndicat des marais de la Gachère
est remplacé par Association Syndicale des marais de la Gachère*

*Association des marais des Olonnes
est remplacée par Association pour la préservation du Marais des Olonnes*

Ajout du Groupement des Agriculteurs Biologiques de Vendée (GAB 85)

3. Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

- l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques est remplacé par l'Agence Française pour la Biodiversité (Chef du service départemental de la Vendée de l'Agence Française pour la Biodiversité)

*L'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
est supprimé*

Ajout du Conservatoire de l'espace du Littoral et des Rivages Lacustres

Le reste de l'article 1 est sans changement. Une liste récapitulant la nouvelle composition de la commission locale de l'eau est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement : www.gesteau.eaufrance.fr.

Article 3 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes.

Article 4 : Exécution

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Vendée et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A la Roche-sur-Yon, le 29 JUIN 2017

Le Secrétaire Général, Préfet par intérim,

Vincent NIQUET

**ANNEXE à l'arrêté préfectoral n°17-DDTM85-426
portant modification de la composition de la Commission locale de l'eau (CLE)
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
du bassin de l'Auzance, de la Vertonne et des cours d'eau côtiers**

**Composition de la CLE du SAGE du bassin de l'Auzance, de la Vertonne
et des cours d'eau côtiers**

43 membres

1 - Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : (22 membres)

Conseil régional des Pays de la Loire :

Monsieur Maxence DE RUGY

Conseil départemental de la Vendée :

Madame Séverine BULTEAU

Monsieur Pierre BERTHOME

Représentants des maires du département de la Vendée :

Monsieur Noël VERDON

Adjoint au maire de SAINTE FOY

Monsieur Alain BLANCHARD

Adjoint au maire d'OLONNE SUR MER

Monsieur Albert BOUARD

Maire de SAINT MATHURIN

Monsieur Michel DAUPHIN

Adjoint au maire de LA BOISSIERE DES LANDES

Monsieur Yvon PRAUD

Adjoint au maire de VAIRE

Monsieur Christian BATY

Maire de SAINT HILAIRE LA FORET

Madame Isabelle DE ROUX

Conseillère municipale à GROSBREUIL

Monsieur Bertrand GAZEAU

Adjoint au maire de LANDERONDE

Les Sables d'Olonne Agglomération :

Monsieur Yannick MOREAU

Monsieur Alain TAUPIN

Communauté de communes du pays des Achards :

Monsieur Maurice POISSONNET

Monsieur Patrice PAGEAUD

Communauté de communes Moutierrois Talmondais :

Monsieur Jannick RABILLE

Monsieur Eric ADRIAN

Communauté de communes du pays de Saint Gilles Croix de Vie :

Monsieur Patrick CHOUQUET

La Roche-sur-Yon Agglomération :

Madame Marlène GUILLEMAND

Syndicat mixte des marais des Olonnes :

Monsieur Nicolas CHENECHAUD

Syndicat mixte Auzance, Vertonne et cours d'eau côtiers :

Monsieur Edouard de LA BASSETIERE

Syndicat mixte Vendée Eau

Monsieur le Président

2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : (13 membres)

Chambre d'agriculture de la Vendée

Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée

Association Syndicale des marais de la Gachère

Comité régional des pêches et des élevages marins des Pays de la Loire

Comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire

Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Association de défense des marais du Payré

Association pour la préservation des Marais des Olonnes

Association de défense de l'environnement en Vendée

Association pour la protection de la nature au pays des Olonnes (APNO)

Groupe associatif estuaire

Association « La facture d'eau est imbuvable »

Groupement des Agriculteurs Biologiques de Vendée (GAB 85)

3 - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : (8 membres)

- Préfet de la région Centre-Val de Loire, Coordonnateur du bassin Loire-Bretagne
- Préfet de la Vendée
- Directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Chef du service départemental de la Vendée de l'Agence Française pour la Biodiversité
- Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- Directeur délégué à la mer et au littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée
- Directrice du Conservatoire de l'espace du Littoral et des Rivages Lacustres

ou leur représentant